



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 23 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-trois novembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - VERNHES - MMES CENDRES (Suppléante) - FADDI - FRASSIN - KAZIMIERCZAK - MM ALBERT - BARBERA - BAZART - BOUTIE - CRIQUET - CURETTI - DAGUZAN - GARDELLE - GAYRAUD - JULIE (Suppléant) - MAZARS - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE.

M. Mathieu FAU et M. Alain BERTHON ont donné procuration à M. Thierry BARDOU.
Mme Laurence BONNASSIEUX a donné procuration à M. Thierry DAGUZAN.

N° 2021/102

Objet : Economie : ZA Condoumines - Vente d'un terrain à la SCI en cours de création de Monsieur Alexandre CHARLES

Monsieur le Président présente l'entreprise d'Alexandre CHARLES située à Fréjeville et qui réalise des travaux de terrassement et d'aménagement sous la dénomination « ALCA TP ».

Monsieur CHARLES souhaite implanter son entreprise sur la ZA Condoumines à Fréjeville. Pour cela, la SCI actuellement en cours de création qui réalisera l'achat souhaite faire l'acquisition d'un terrain de 2 725 m² correspondant au lot n°11.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté de vendre un terrain de 2 725 m², situé sur la ZA Condoumines à Fréjeville, à la SCI que créera Monsieur CHARLES pour l'occasion, au prix de 10 € HT/m², soit un montant de 27 250 € HT. Ce terrain sera détaché de la parcelle n°102, section ZB.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- accepte de vendre un terrain de 2 725 m², situé sur la ZA Condoumines à Fréjeville, à la SCI que créera Monsieur CHARLES, à détacher de la parcelle n°102, section ZB, au prix de 10 € HT/m², soit un montant de 27 250 € HT,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte notarié.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 26 novembre 2021.



Le Président,
Thierry BARDOU

